


**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**Séance du 25 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 avril 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

**Nombre de Conseillers :**

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

**En exercice : 36**
**Quorum : 19**
**Présents : 27**
**Représentés : 6**
**Absents : 9**

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Ange FAVEL (excusée, a commencé son mandat communautaire à compter du 21 avril, date de la démission effective de Mme Corinne DUDU), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Benoit PEIGNÉ), Mme Marianne MORSLI, M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Mme Patricia MAURY

**N°2023/04/25/22 – Modification des statuts du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Monsieur le président informe le conseil communautaire qu'il a été saisi par le président du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes pour se prononcer sur la modification des statuts du syndicat. A défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la notification, la décision est réputée favorable.

Lors du comité syndical du 15 mars 2023, les élus du syndicat mixte Val de Saône-Dombes ont délibéré afin d'intégrer un article qui prévoit la possibilité pour le syndicat de réaliser des prestations de services pour ses membres et/ou pour des collectivités extérieures au syndicat.

Ainsi le projet de modification des statuts prévoit d'intégrer l'article suivant :

« Article 9 : Prestation de services

Le syndicat mixte a la possibilité de réaliser des prestations de services pour ses membres et/ou pour des collectivités extérieures au syndicat. »

Aussi, l'article 9 « Entrée en vigueur des présents statuts » est inchangé et devient l'article 10.

Après information du bureau du 4 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du 18 avril 2023,

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification des statuts du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT) portant sur l'ajout d'un article 9 relatif aux prestations de services que le syndicat pourra réaliser pour le compte de ses membres ou pour d'autres collectivités.

**CHARGE** M. le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 25 avril 2023.

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX